

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Février 2011**

**Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 Février 2011 à 18 heures 30 en Session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François GIMMIG, Maire.**

**Présents :** François GIMMIG, Dominique BLANCKAERT, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO, Isabelle CARON, Patrick CHIATTELLA, Jean DIETERLEN, Cyril GRIMAL, Roger OLIVIER, Marianne SONKES, Edith TESSON, Danièle VEYLON.

**Pouvoirs :** Christine DUSI à Catherine BRUNETTO  
Nathalie SIMONETTI à Roger OLIVIER  
Dominique MIRAGLIO à Bernard BRUNEL (jusqu'à son arrivée à la question N° 9.)  
Sylvie BRISSAUD à Danièle VEYLON  
Isabelle CARON à Marianne SONKES (jusqu'à son arrivée à la question N° 3)

**Absents excusés :** Ouafa SIBARI, Philippe COURTEAUX, Roland EDERY

**Secrétaire de séance :** Cyril GRIMAL

**Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et des différents pouvoirs.**

**Il demande aux membres du Conseil Municipal si une question peut être portée à l'ordre du jour, il s'agit de :**

**- Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.**

**Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est lu et approuvé.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **I) FINANCES**

- 1) Vote du budget primitif 2011 : annexe assainissement**
- 2) Vote du budget primitif 2011 : annexe parkings**
- 3) Vote du budget primitif 2011 : annexe Gassinières**
- 4) Vote du budget primitif 2011 : annexe cimetièrè**
- 5) Demande de subvention auprès du Conseil Régional : dossier JANUS – pile à combustible**
- 6) Redevance d'occupation du domaine public des réseaux publics de transport et distribution d'électricité**

### **II) MARCHES PUBLICS**

- 7) **Forum Constantin, marché 2010/012 lot 1 avenant 1 : société CARI**
- 8) **Forum Constantin marché 2010/012: lot 3 avenant 1: société SPIE**
- 9) **Avenant PIZZORNO : traitement des bois de classe B**
- III) **URBANISME**
- 10) **Foncier : régularisation parcellaire AA 94**
- IV) **CIMETIERE**
- 11) **Vote des tarifs des concessions et des columbariums**
- 12) **Approbation des reprises des concessions perpétuelles en état d'abandon**
- V) **CONVENTION**
- 13) **Convention annuelle de prestation entre la commune et le Président de l'OTAC**
- VI) **PLAGES**
- 14) **Approbation des profils de vulnérabilité des eaux de baignades**
- 15) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention entre la commune et le SIVOM Littoral des Maures pour l'assistance à la mise en place d'un balisage respectueux de l'environnement (300 et 500 mètres)**
- VII) **QUESTIONS DIVERSES**
- 16) **Participation de la commune 2011 pour les colonies de vacances**
- 17) **Questions diverses**

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire présente Monsieur Francis CAYOL, DGS qui succèdera à Madame GAREL qui part à la retraite. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2011. Il est actuellement en poste au PRADET, où il exerce les mêmes missions depuis 10 ans. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et Monsieur le Maire précise qu'il est persuadé que la sélection de sa candidature a été un bon choix.

## **I) FINANCES**

### **1) Vote du budget primitif 2011 : annexe assainissement**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Edith TESSON, 1<sup>er</sup> Adjointe, chargée des finances. Elle explique que le budget 2010 dégage un excédent global de clôture de 106.723, 54€ ce qui est peu par rapport aux autres années. (434.784, 39€ en 2009).

Cet écart de résultat est dû à de grands travaux sur le réseau assainissement que l'on peut constater « quartier de la Ricarde ».

Le budget assainissement reste néanmoins toujours sain, mais il va falloir être très vigilant, car les seules ressources pour ces budgets annexes sont la surtaxe assainissement et la taxe de raccordement.

Pour 2011 le budget s'équilibre en recette et en dépenses :

Section fonctionnement 924.163€

Section investissement 1.366.914€

Le gros poste des travaux d'investissement 2011 concerne les travaux boulevard des villas pour 320.000€

Monsieur le Maire explique que la prévision budgétaire pour notre participation à la station d'épuration sera inférieure, mais nous attendons le chiffre définitif. Il présente le problème des eaux parasites au niveau de la STEP et les travaux au niveau du ruisseau de la Ricarde.

Les élus n'ayant plus de question à poser, la délibération suivante est soumise au vote :

*Madame TESSON Première Adjointe chargée des finances présente le budget primitif annexe assainissement.*

*Le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses proposé est :*

*FONCTIONNEMENT : 924 163 €*

*INVESTISSEMENT : 1 366 914 €*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame TESSON et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif annexe assainissement 2011, équilibré en recettes et dépenses avec reprise anticipée des résultats 2010 du budget assainissement.*

### **2) Vote du budget primitif 2011 : annexe parkings**

Le budget 2010 dégage un excédent global de clôture de 553,93 € il est nettement inférieur à celui de 2009.

Il est à noter en 2010 une diminution des recettes sur les parkings due à un 15 août pluvieux, et aux opérations de déminage sur Gigaro pendant une partie de la saison.

Ce budget comprend, il faut le rappeler : le service roulage (deux agents), la surveillance des parkings, deux agents aux horodateurs.

En 2010, le service des navettes a été organisé en régie. Compte tenu des difficultés rencontrées pour la gestion des chauffeurs, il a été décidé de confier à nouveau à un délégataire privé la gestion de la navette des plages. La procédure est lancée et nous serons très vigilants sur le rapport qualité prix pour ce service.

Pour 2011, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement 394.996 €  
Section investissement 937.409 €

Les élus n'ayant plus de question à poser, la délibération suivante est soumise au vote :

*Madame TESSON Première Adjointe chargée des finances présente le budget primitif annexe des transports et parking.*

*Le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses proposé est :*

*FONCTIONNEMENT : 394 996 €  
INVESTISSEMENT : 937 409 €*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame TESSON et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif annexe transports et parking 2011, équilibré en recettes et dépenses avec reprise anticipée des résultats 2010 du budget parking et transports*

### **3) Vote du budget primitif 2011 : annexe Gassinières**

Madame TESSON rappelle que la convention d'aménagement liant la commune à la SEMAGEST a été résiliée à l'amiable et que désormais la commune va devenir propriétaire du bâtiment locatif. Ce budget prévoit donc la régularisation financière de cette transaction.

Le budget de fonctionnement du budget des Gassinières comprend la gestion de l'immeuble, les intérêts de l'emprunt, et les travaux d'entretien. Budget équilibré à la seule condition que les logements locatifs soient occupés en permanence. Ce dossier est à suivre de près.

Le budget 2011 est équilibré en recettes et en dépenses à :

**Fonctionnement : 237.646 €**  
**Investissement : 3.366.844 €**

Les élus n'ayant plus de question à poser, la délibération suivante est soumise au vote :

*Madame TESSON Première Adjointe chargée des finances présente le budget primitif annexe les Gassinières.*

*Le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses proposé est :*

*FONCTIONNEMENT : 237 646 €  
INVESTISSEMENT : 3 366 844 €*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame TESSON et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif annexe les Gassinières 2011, équilibré en recettes et dépenses avec reprise anticipée des résultats 2010.*

#### **4) Vote du budget primitif 2011 : annexe cimetière**

Madame TESSON, Première Adjointe, précise qu'en 2010 les travaux d'aménagement des « columbariums » et du jardin du souvenir, ainsi que 16 nouveaux caveaux ont été exécutés.

En 2011, il est prévu de réaliser les remises en état des caveaux en cours de reprise ainsi que la voirie du cimetière suite aux intempéries.

Il est rappelé qu'à ce jour, il est urgent de trouver un nouvel espace pour réaliser un nouveau cimetière, compte tenu du peu de concessions disponibles actuellement.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 255.504,33 € pour le fonctionnement et à 123.515€ pour l'investissement.

Les élus n'ayant plus de question à poser, la délibération suivante est soumise au vote :

*Madame TESSON, Première Adjointe, chargée des finances présente le budget annexe cimetière.*

*Le budget proposé, équilibré en recettes et dépenses est de :*

*FONCTIONNEMENT : 255 504,33 €  
INVESTISSEMENT : 123 515,00 €*

*Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif annexe cimetière 2011, équilibré en recettes et dépenses, avec reprise anticipée des résultats 2010.*

#### **5) Demande de subvention auprès du Conseil Régional : dossier JANUS – pile à combustible**

Monsieur le Maire présente le projet JANUS et son historique. Il rappelle l'importance de la notion de maillage et de l'équilibrage des réseaux. Il précise que le Golfe de Saint-Tropez se situe en bout de réseau ce qui pose parfois des problèmes. Le système Janus permettrait des productions locales permettant un effacement de réseau et une optimisation de la production d'électricité.

Cette filière est un projet d'avenir

Avenir sur cette filière qui a intéressé les décideurs notamment au niveau des ministères.

Monsieur le Maire précise que la commune a été claire : elle est à l'initiative du projet, La Croix-Valmer est candidate à être vitrine du système et ville pilote, mais la collectivité ne portera pas financièrement le projet. C'est là que doivent intervenir un certain nombre de partenaires.

L'ADEME s'est engagée à participer et à financer.

La première implantation de pile à combustible est sur le pôle enfance. Ce projet est aujourd'hui parfaitement autonome au niveau de son fonctionnement, il n'a pas besoin de la pile à combustible. Mais d'un autre côté il est prévu pour fonctionner avec si elle venait à être installée.

Jean DIETERLEN précise que la décision de l'ADEME vient d'Angers. L'ADEME met à disposition 150.000€ pour le projet du complexe enfance. Monsieur le maire insiste sur le fait que la commune ne « fera pas les frais de ce projet ».

Un rendez vous avec les responsables d'HELION est organisée jeudi afin de préciser les choses et de monter le dossier de demande de subvention.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire fait un bref historique du projet JANUS. Il précise plus particulièrement que ce projet a été labellisé par CAP ENERGIE et que les investissements prévus sont axés sur le complexe enfance, le forum, la Mairie, le nouveau CTM et la goutte d'eau à la plage du débarquement.*

*Le montage financier de l'opération est établi (suivant annexe)*

*Soit un coût global d'investissement de 6.656.000.00€ H.T.*

*Monsieur le Maire précise que ce dossier ne peut voir le jour que si les aides de la Région et de l'ADEME sont suffisamment conséquentes pour permettre un équilibre budgétaire raisonnable.*

*Aussi, il invite le Conseil Municipal à solliciter les aides maximum de la Région et de l'ADEME sur ce dossier sachant qu'il est échelonné sur 5 années.*

*C'est un projet important pour conforter notre démarche AGENDA 21, c'est pourquoi Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'obtenir ces fonds.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide maximum de la Région et de l'ADEME sur le projet JANUS, fiche N°38 de l'Agenda 21.*

## **6) Redevance d'occupation du domaine public des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération de principe pour l'occupation du domaine public par EDF

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le SYMIELECVAR auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.*

*Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.*

*Il propose à l'assemblée délibérante :*

*- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;*

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 19,86 %.

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,*

- adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

## **II) MARCHES PUBLICS**

### **7) Forum Constantin, marché 2010/012 lot 1 avenant 1 : société CARI**

Monsieur le Maire fait un historique de ce dossier et rappelle les contraintes découlant des remarques émises par la commission accessibilité.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction d'un forum sur l'espace VOLI, des modifications ont dû être apportées au marché initial conclu avec l'entreprise CARI d'un montant de 1 268 000 € H.T. pour faire suite à l'avis défavorable émis par la commission d'accessibilité.*

*En effet, il a fallu remplacer l'élévateur par un ascenseur 800 kg avec cabine, créer une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite jusqu'à l'ascenseur et mettre en place un garde corps spécifique sur la partie réservée aux fauteuils roulants du belvédère.*

*D'autre part, des modifications ont été apportées au niveau du plan des fourreaux pour permettre une évolution future en vue de l'accueil de manifestations artistiques.*

*Le coût de ces modifications s'élève à 90 386.32 € H.T. ce qui représente une augmentation de 7,13 % par rapport au montant initial du marché.  
Le nouveau montant du marché est porté à 1 358 386.32 € H.T.*

*La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 7 février 2011, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite et l'autorise à signer cet avenant pour un montant de 90 386.32 € H.T.*

### **8) Forum Constantin marché 2010/012: lot 3 avenant 1: société SPIE**

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction d'un forum sur l'espace VOLI, des modifications ont dû être apportées au marché initial d'un montant de 139 806 € H.T. conclu avec l'entreprise SPIE pour faire suite à l'avis défavorable émis par la commission d'accessibilité.*

*En effet, la réglementation en vigueur impose la création d'une boucle magnétique pour permettre aux personnes malentendantes de régler leur sonotone sur une fréquence directe avec la régie son et ainsi optimiser l'écoute pour l'ensemble des gradins.*

*Le coût de ces modifications s'élève à 12 691,92 € H.T. ce qui représente une augmentation de 9,1 % par rapport au montant initial du marché.*

*Le nouveau montant du marché est porté à 152 497,92 € H.T.*

*La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 7 février 2011, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite et l'autorise à signer cet avenant pour un montant de 12 691,92 € H.T.*

### **9) Avenant PIZZORNO : traitement des bois de classe B**

Monsieur le Maire présente la question n°9. Il précise que la création de la filière a un coût. Actuellement, les différents bois sont envoyés à l'enfouissement. Ce dernier a un coût de 103 € la tonne. Au niveau de l'avenant, la tonne est facturée 60€ Le coût est donc moindre que dans l'hypothèse de l'enfouissement.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 25 janvier, il a été décidé la mise en place de la filière bois à la déchèterie municipale.*

*En effet, actuellement le bois est déposé dans la benne « encombrants » et dirigé vers de centre d'enfouissement du Balançan. Il ne s'agira donc pas d'un déchet supplémentaire, ce dernier étant déjà présent dans le flux des encombrants, mais sa valorisation permettra in fine la réduction du coût puisque le traitement coûte 103 € la tonne alors que la valorisation s'élève à 61,92 € la tonne et aura un impact positif sur l'environnement en réduisant la quantité enfouie.*

*Il est donc nécessaire d'intégrer au marché initial, la valorisation du bois et le refus. Il précise que la location et la rotation des bennes sont prévues au marché initial.*

*Le coût de cette prestation supplémentaire est estimé à 3 460,02 € H.T. pour environ 50 tonnes de bois à valoriser et un refus de 2 tonnes.*

*L'avenant représente une augmentation de 6,67 % par rapport au montant initial du marché. Le nouveau montant du marché annuel est porté à 62 990,68 € H.T.*

*La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 7 février 2011, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite et l'autorise à signer cet avenant pour un montant de 3 460,02 € H.T.*

### **III) URBANISME**

#### **10) Foncier : régularisation parcellaire AA 94**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'implanter des abris bus, afin de protéger les personnes qui attendent le bus. Au niveau de la zone artisanale, un nouvel abri bus sera réalisé en montant en direction du village.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
Vu le Code Civil ;*

*Le Conseil Municipal :*

*Monsieur le Maire précise que la commune a engagé depuis deux ans une réflexion au regard de l'implantation d'abri bus le long de la RD 559. Ces derniers doivent permettre notamment d'offrir un abri aux scolaires qui prennent le bus chaque matin, pour se rendre dans leurs établissements d'enseignement.*

*Après étude, la réalisation d'un équipement de ce type devant la zone artisanale s'est avérée indispensable.*

*Pour se faire, la collectivité a engagé des pourparlers avec M. CEPPO, propriétaire d'une parcelle au droit de la RD 559, face à l'entrée haute de la zone artisanale du Gourbenet, dans le sens La Foux – Cavalair.*

*Monsieur CEPPO a accepté de céder à la commune pour la somme d'1€ symbolique la parcelle AA 94, d'une superficie de 11m<sup>2</sup>*

*Vu le procès-verbal de délimitation ainsi que l'extrait du plan cadastral,  
Monsieur le Maire propose d'approuver cette cession au profit de la commune de LA CROIX VALMER de la parcelle nouvellement cadastrée AA N° 94.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

### **IV) CIMETIERE**

#### **11) Vote des tarifs des concessions et des columbariums**

Monsieur le maire expose la question. Il rappelle la différence entre « l'ancien » et le « nouveau cimetière »

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de fixer les tarifs des concessions pour les cimetières de LA CROIX VALMER.*

*Il propose pour l'ancien cimetière et l'extension de ne pas modifier les tarifs :*

#### **● ANCIEN CIMETIERE ET EXTENSION :**

► 450 € pour une concession de 15 ans.

760 € pour une concession de 30 ans.  
1155 € pour une concession de 50 ans.

Il explique que de nouvelles concessions avec caveaux ainsi que de nouveaux columbariums ont été construits à **La Carade** et il convient à présent de fixer les tarifs de ces derniers.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le montant des tarifs d'attribution des concessions et des columbariums, mais il rappelle que le coût de la maçonnerie demeure à la charge du concessionnaire.

Aussi il propose :

● **LA CARADE :**

● **Pour les Columbariums**

▶ 75 € pour une attribution columbarium de 15 ans + le coût de la maçonnerie  
130 € pour une attribution columbarium de 30 ans + le coût de la maçonnerie 200 € pour une attribution columbarium de 50 ans + le coût de la maçonnerie

- ▶ 290 € pour la maçonnerie (correspondant au prix des travaux)
- ▶ Droit d'enregistrement forfaitaire pour le service des impôts

● **Pour les concessions avec caveaux :**

▶ 450 € pour une concession de 15 ans + le coût de la maçonnerie  
760 € pour une concession de 30 ans + le coût de la maçonnerie  
1155 € pour une concession de 50 ans + le coût de la maçonnerie

- ▶ 1800 € pour la maçonnerie des caveaux de 2 places (correspondant au prix des travaux)
- ▶ 1900 € pour la maçonnerie des caveaux de 4 places (correspondant au prix des travaux)
- ▶ Droit d'enregistrement forfaitaire pour le service des impôts

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

Monsieur le Maire explique que le prix de la concession en lui-même n'a pas augmenté, mais le prix de la maçonnerie a considérablement augmenté, notamment au regard de l'évolution des contraintes techniques.

**12) Approbation des reprises des concessions perpétuelles en état d'abandon**

Monsieur le Maire expose la question n°12. Il expose la procédure de reprise de concessions. Les 12 concessions seront donc reprises par la commune.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2223-17 et 18 et R. 2223 – 12 à 23*

*Vu la délibération du 22 février 2007, N° 16/07 lançant la procédure d'abandon des concessions perpétuelles après constat d'abandon,*

*Vu le procès verbal de constatation d'abandons, dressé le 28 septembre 2007 par la Police Municipale,*

*Vu le procès verbal de constatation, clôturant la procédure de reprise des concessions après constat de l'état d'abandon, dressé le 11 janvier 2011,*

*Monsieur le Maire expose :*

*Les concessions laissées en état d'abandon font l'objet de reprise selon une procédure particulière. Cette démarche est principalement entreprise afin de prévenir tout accident provoqué par la dégradation des monuments funéraires et pour préserver la décence de ce lieu.*

*La procédure de reprise a commencé le 28 Septembre 2007. Un premier constat a été dressé, établissant l'état d'abandon de ces concessions. Faute de pouvoir informer les descendants des concessionnaires, un affichage concernant cette procédure, a été fait en Mairie et au Cimetière et ce pendant une durée de 3 ans.*

*Le procès verbal du 28 Septembre 2007 constatait l'abandon de 14 concessions. Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, la procédure clôture la reprise de 12 concessions, pour les raisons suivantes :*

- Suite aux recherches engagées, les descendants de concessionnaires de deux concessions se sont faits connaître et ont pu prouver qu'ils avaient un lien de parenté avec les défunts inhumés dans ces deux concessions.*

*Pour les autres concessions, aucun élément probant n'ayant été apporté pendant la procédure, 12 constats d'abandon ont abouti.*

*Il s'agit des concessions suivantes :*

<b><i>HERHARD Maurice</i></b>	<i>MUR OUEST N° 23</i>
<b><i>MOURGUES Jean</i></b>	<i>MUR SUD N°23</i>
<b><i>FOURREAU – DETOLLE</i></b>	<i>MUR OUEST N°22</i>
<b><i>NINOREILLE – NOLI</i></b>	<i>MUR OUEST N°16</i>
<b><i>CHEVE Léon</i></b>	<i>MUR OUEST N°15</i>
<b><i>WARREM Arthur</i></b>	<i>MUR NORD N° 6</i>
<b><i>PRIMAULT Maurice</i></b>	<i>R5 N° 3</i>
<b><i>ANGELO</i></b>	<i>R5 N°7</i>

<b>LAGGIARD</b>	R4 N°4
<b>VANNI</b>	R3 N°10
<b>CONCESSION SANS NOM</b>	R3 N°3
<b>RIVIERE</b>	R1 N°12

*La reprise par la commune des concessions abandonnées, décidée par le Conseil Municipal, sera prononcée par arrêté du Maire. Cet arrêté devra alors être porté à la connaissance du public et être constaté par une déclaration certifiée du Maire.*

*Un mois après la publication de cet arrêté prononçant la reprise des concessions abandonnées, le Maire pourra faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur les concessions. En application de l'article L. 223-4 § 1 du CGCT, les restes seront ré inhumés dans l'ossuaire communal.*

*Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer la reprise d'abandon des concessions citées ci-dessus.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.*

## **V) CONVENTION**

### **13) Convention annuelle de prestation entre la commune et le Président de l'OTAC**

Monsieur le Maire présente la question n°13. Il expose la volonté de mettre fin à une situation qui portait à confusion. Cette convention permet de clarifier la position de l'Harmonie en tant qu'animation Croisienne. Il rappelle que les dates proposées ont été arrêtées en accord avec le directeur de l'Harmonie Croisienne.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec l'OTAC afin que l'Harmonie Croisienne, sous la direction de Monsieur WASTABLE se produise à la Croix Valmer et à l'étranger.*

*Les conditions financières sont clairement explicitées dans cette convention afin de permettre une transparence et une clarté sur les activités de l'Harmonie, sur la commune et à l'étranger (promotion touristique de LA CROIX VALMER).*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuve la convention qui lui est présentée, sauf Monsieur Dominique BLANCKAERT qui s'abstient.*

La question est posée de l'adéquation entre le renouvellement annuel et le versement tous les deux ans d'une subvention exceptionnelle pour le voyage. Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura versement d'une subvention que les années où le voyage sera réalisé.

Monsieur le Maire rappelle que l'harmonie est composée de musiciens de talent.

Monsieur GRIMAL demande si les autres chefs d'orchestre qui viennent pour le Festival des Anches sont rémunérés. Il demande s'il n'est pas possible de mettre en place une répartition différente des aides.

Monsieur le maire informe les membres du conseil Municipal que le directeur de l'Harmonie a une rémunération au regard de son implication dans l'organisation du festival.

## **VI) PLAGES**

### **14) Approbation des profils de vulnérabilité des eaux de baignades**

Monsieur le Maire rappelle le système de surveillance de la qualité des eaux de baignade mis en place sur la commune. Le profil de vulnérabilité des eaux de baignade fait partie des composantes permettant d'aboutir à la certification. Il rappelle le contenu de ces profils d'eaux de baignade et comment ils sont mis en œuvre.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire expose :*

*Le cadre réglementaire de la surveillance de la qualité des eaux de baignade est en train d'évoluer, suite à la directive Qualité des Eaux de Baignade adoptée par le parlement européen le 15 février 2006, transposée en droit français dans la loi sur l'eau de décembre 2006, article 42, et dans le décret d'application du 18 septembre 2008.*

*Les « profils d'eaux de baignade » prévus par cette réglementation doivent être réalisés avant décembre 2010, et être transmis à l'Agence Régionale de Santé en février 2011. Ces profils comportent notamment un inventaire et une évaluation des sources possibles de pollution des eaux de baignade, susceptibles d'affecter la santé, et précisent les actions visant à prévenir l'exposition des baigneurs aux risques de pollution.*

*Par délibération du 11 février 2009, le Conseil Municipal avait approuvé une convention avec le SIVOM du Littoral des Maures (Observatoire Marin) relative aux missions d'analyse des eaux de baignade et à la préparation des documents nécessaires à la certification « démarche qualité des eaux de baignade ». Par délibération du 10 Avril 2009 ladite convention a été approuvée, afin d'actualiser le programme des missions confiées à l'Observatoire Marin pour la saison 2010.*

*Les « profils d'eaux de baignade » pour les 4 sites de La Croix Valmer ont été élaborés, conformément aux délibérations précitées, par l'Observatoire Marin et les services communaux compétents.*

*Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de les approuver, et d'autoriser Monsieur le Maire à les transmettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS), conformément à la réglementation en vigueur et aux procédures de la certification « démarche qualité eaux de baignade ».*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI le rapport ci-dessus*

*VU le Code Général des Collectivités territoriales*

*VU la convention entre le SIVOM du Littoral des Maures et la ville de La Croix Valmer du 11 Février 2009 et son avenant n° 1 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 Avril 2009.*

*VU les projets des 4 profils d'eaux de baignade élaborés par le SIVOM du Littoral des Maures (Observatoire Marin) ci-annexés*  
*LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE*

#### ARTICLE 1

*Sont approuvés les 4 profils d'eaux de baignade ci-annexés*

#### ARTICLE 2

*Monsieur le Maire est autorisé à transmettre lesdits profils d'eaux de baignade à l'Agence Régionale de Santé.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les profils de vulnérabilité des eaux de baignade sur le territoire de LA CROIX VALMER.*

#### **15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention entre la commune et le SIVOM Littoral des Maures pour l'assistance à la mise en place d'un balisage respectueux de l'environnement (300 et 500 mètres)**

Monsieur le maire présente la question n°15.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire expose :*

*La commune de LA CROIX VALMER a la possibilité de confier à l'Observatoire Marin certaines missions afin de mettre en place un balisage adapté aux besoins et usages maritimes.*

*Monsieur le Maire propose donc de confier à l'Observatoire Marin les opérations suivantes :*

- *Elaboration de la cartographie d'un balisage adapté aux usages*
- *Modélisation du balisage (profondeur, ligne de mouillage, type de substrat)*
- *Maîtrise d'ouvrage pour la pose des bouées dans la zone des 300 mètres (zone Natura 2000)*
- *Vérification lors de la réception du balisage*

*Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'assistance à la mise en place d'un balisage respectueux de l'environnement portant sur le balisage des 300 et 500 mètres.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.*

## **VII) QUESTIONS DIVERSES**

### **16) Participation de la commune 2011 pour les colonies de vacances**

Monsieur le Maire présente la question N°16, il précise que l'enveloppe payée par la commune annuellement est de d'environ 6000€

De moins en moins de jeunes partent en colonies de vacances, en raison du cout de ces dernières, mais aussi en raison de la qualité du service proposé par le CLSH en été.

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux enfants ne partent pas en vacances au regard de l'activité professionnelle des parents et notamment du fait de la saisonnalité du travail dans nos communes.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les années précédentes, il a été décidé de participer aux centres de vacances, organisés ou non par l'ODEL VAR, à raison de 12,80 €, par jour et par enfant. Il précise que pour l'ODEL, la participation de la commune est déduite directement et la participation communale est réclamée par l'organisme. Pour les autres centres, ce procédé n'est pas possible.*

*Aussi, il est proposé de maintenir le règlement directement aux familles, sur production d'un justificatif du séjour la participation communale.*

*Il propose de fixer à 13 € par jour et par enfant pour 2011 pour tous les centres de vacances, organisés ou non, par l'ODEL.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.*

### **17) Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 janvier 2011, le conseil a délibéré sur la modification du tableau des effectifs du personnel communal.*

*Or après vérification, une erreur s'est glissée entre le budget communal et le budget transports et parkings.*

*Aussi, il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :*

#### **Budget transports et parkings :**

*Suppression :*

- *1 poste d'agent maîtrise (affecté au budget communal), temps complet*
- *1 poste de brigadier, temps non complet (affecté au budget communal)*

#### **Budget communal :**

*Suppression*

- *1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, temps complet (affecté au budget transports et parkings)*
- *2 postes d'adjoints technique 1<sup>ère</sup> classe, temps complet*
- *1 poste de contrôleur chef, temps complet*

- 1 poste de technicien chef, temps complet
- 2 postes de technicien principal, temps complet
- 1 poste d'adjoint technique ppal 1<sup>ère</sup> classe, temps complet
- 1 poste de rédacteur principal, temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, temps complet
- 4 postes de brigadier, temps complet

#### *Création*

- 2 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, temps complet
- 2 postes d'adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe, temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise, temps complet
- 1 poste de technicien ppal 2<sup>ème</sup> classe, temps complet
- 4 postes de technicien ppal 1<sup>ère</sup> classe, temps complet
- 1 poste de rédacteur chef, temps complet
- 4 postes de brigadier chef principal, temps complet
- 1 poste de brigadier, temps non complet

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le tableau ci-joint,*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.*

#### **INFORMATIONS :**

Monsieur le Maire rappelle que le tour du haut Var se tiendra les 19 et 20 février prochain. Le départ se fera le samedi depuis la place des Palmiers. Le départ réel sera donné devant la station service Elf, avec un départ lancé.

Cette manifestation a été renouvelée au regard de la forte présence sur l'édition 2010. Cela permet d'assurer une manifestation sur le mois de février.

Actuellement la municipalité est en négociation pour être ville arrivée l'année prochaine.

Catherine BRUNETTO précise qu'elle n'avait été attirée par la manifestation l'année dernière, mais cette année elle a demandé à de nombreuses personnes d'être présentes.

Monsieur le Maire précise qu'un jeune Croisien est aujourd'hui professionnel et sera présent lors de cette manifestation.

Le mercredi précédent la course, une manifestation sera organisée à destination des jeunes avec des champions. Monsieur le Maire rappelle que Raymond POULIDOR est une personne qui a un très bon contact et qui est très accessible.

Le 20 février, c'est-à-dire le dimanche, se déroulera la foulée Croisienne. Les élus sont invités à y participer également sachant que c'est une manifestation qui a également une grande portée.

Catherine BRUNETTO rappelle que vendredi 11 Février, se déroulera le carnaval de l'école primaire. Le thème cette année tourne autour des contes du monde.

L'inauguration du Skate Park s'est tenue le samedi 5 Février, il s'agissait d'une très belle manifestation. Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal adressent leurs remerciements au directeur de la communication et à la directrice du CCAS.

Les élèves de la classe des CM2 ont adressé une invitation le jeudi 17 février à 18h à la projection du film « la classe des trappeurs » qu'ils ont réalisée.

A compter du printemps, tous les mercredis matins accompagnement des collégiens par la nouvelle piste cyclable : permet d'accéder au collège en toute sécurité. Ce projet est en cours d'élaboration, une réunion d'organisation sera mise en place très prochainement. Il s'agit de faciliter le retour des collégiens vers ce mode de locomotion, sachant que la nouvelle piste cyclable offre un parcours en site propre pour rejoindre le collège, depuis le rond point du Brost..

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 1<sup>er</sup> Mars 2011, l'objet principal étant l'attribution concessions de plages.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 40 heures.

**Po/ Le Maire,  
La Première Adjointe,  
Edith TESSON.**